

## Rapport Charges et Produits pour 2020

### 33 propositions de l'Assurance Maladie pour améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses en 2020, approuvées aujourd'hui par le Conseil de la Cnam

Le Conseil de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie vient d'approuver le [rapport Charges et Produits pour 2020](#), qui pourra être présenté dans les jours qui viennent au Ministère de la santé et des solidarités ainsi qu'au Parlement.

Comme chaque année depuis 2005, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie présente un rapport en amont de la discussion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), destinée aux parlementaires et aux autorités de santé pour « *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses* ».

Ce document, également connu sous le nom de « **Charges et Produits** » permet à la Caisse nationale de l'Assurance Maladie de **formuler des propositions concrètes d'économies pour respecter les objectifs de dépenses et garantir le maintien d'un système de santé solidaire, performant et soutenable.**

Le rapport se compose de trois parties :

1. La **Cartographie médicalisée des dépenses de santé** : construite à partir des données issues du Système national des données de santé (SNDS), cette Cartographie présente **l'évolution des pathologies et des dépenses** en France. Véritable outil d'analyse au service du pilotage du système de soins, elle permet **de quantifier les pathologies ou les traitements les plus fréquents, les 140 millions<sup>1</sup> d'euros de dépenses associées et leurs évolutions entre 2012 à 2017, pour 57,6 millions de personnes en France ;**
2. Les **propositions pour respecter l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) 2020**, fixé chaque année par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) : dans cette partie, l'Assurance Maladie liste **les actions qu'elle mènera sur chaque poste de soins** (médicaments, transports, indemnités journalières, lutte contre la fraude...) pour **une économie prévue de 2,069 milliards d'euros ;**
3. Les **propositions complémentaires pour accroître la qualité et l'efficacité du système de soins à court et moyen terme** : il s'agit **d'apports supplémentaires de propositions et de connaissances**, se basant sur des travaux d'observations et d'analyses menées dans l'année par les experts en santé publique, en gestion du risque et en analyse médico-économique de la Cnam, en collaboration avec les sociétés savantes et les agences sanitaires. Cette partie s'attèle à défricher de nouvelles thématiques ou modalités d'actions comme cette année, une analyse inédite sur **l'accès aux soins pour les patients atteints de handicap**, sur la qualité et l'efficacité du système de soins avec un focus sur **l'observance chez les patients atteints de maladie chronique**, sur la pertinence des prescriptions, notamment en **insulinothérapie** et sur la classe **des IPP<sup>2</sup>**, sur les **nouveaux modes de paiement pour les établissements de santé** au service du virage ambulatoire en médecine ou sur **la filière visuelle.**

Améliorer la qualité du système de  
santé et maîtriser les dépenses

Propositions de l'Assurance maladie pour 2020

juillet 2019

Rapport du ministre chargé de la Sécurité sociale et du Parlement sur  
l'évolution des charges et produits de l'Assurance maladie en 2020  
(le 13 août 2019)

**Vous pouvez prendre connaissance du rapport Charges et Produits pour 2020 [depuis ce lien.](#)**

<sup>1</sup> Données Régime général y compris sections locales mutualistes, extrapolées à 164 Mds d'euros en 2017

<sup>2</sup> Inhibiteurs de pompes à protons, qui est une classe de médicaments gastro-intestinaux à visée symptomatique.

#### **A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)**

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

#### **Contacts presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie :**

[presse.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cnam@assurance-maladie.fr)

Perrine Carriau - 01 72 60 17 64

Cécile Fize - 01 72 60 18 29

Céline Robert-Tissot - 01 72 60 13 37

Caroline Reynaud - 01 72 60 14 89



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)